

CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

Bulletin d'information

N° 45

1er trimestre 2019

(Dépôt légal N° 24342/07)

Le Maire Guy BOUCHAUD

maire.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie Mme Christelle PROVOST secretariat.mairiesaintmesmin@orange.f

r

Gîtes:

gites.mairiesaintmesmin@orange.fr Tél: 05 53 52 78 02

Mairie ouverte les mardis et jeudis de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél: 05 53 52 71 02 Fax: 05 53 52 79 77 Site: www.saint-mesmin.fr

Les permanences du Maire : Les mardis et jeudis : de 9 h à 12 h samedi sur rendez vous.



SOMMAIRE

Page 1: Couverture.

Page 2: Sommaire -Nos joies - Nos peines-

Page 3: Le petit mot du Maire.

Page 4: Informations : recensement – Gorges de l'Auvézère – Etang des Forges

Page 5: Informations : Partageons la lecture – Cimetière – Election – Stop aux dépots de déchets -

Page 6: Informations: Sens unique – UFC que choisir – Com-com - OPAH

Page 7: Informations: Adressage - Fibre - Centre Social - Pour vos démarches - Alambic - Tracteur

Page 8: Informations: Frelon asiatique – Quade - Manifestations à venir

Page 9 : Associations : Repas des Aînés – Aïga Trail – Trail des Gorges de l'Auvézère –

Page 10 : Gie canards - Randonnée - Kayak - Théâtre - Notre petit jeu

Page 11: Compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2019

Page 12 : Compte rendu du Conseil Municipal du 24 janv (suite)

Page 13 : Compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2019

Page 14: Compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars (suite)

Page 15: Smctom – Mission Locale

Page 16: Le trimestre en photos.

NOS JOIES

Les époux MAC CARTHY, Joyce 80 ans et John 82 ans ont célébré cette année, leurs noces de diamant (60 ans de mariage) Tous nos vœux de bonheur à ce sympathique couple venu de Grande Bretagne très bien intégré et qui habite au Grand Clos depuis de longues années.

NOS PEINES

Le 27 décembre Jérôme CONSTANT est décédé à l'âge de 40 ans. Nous l'avons conduit dans notre petit cimetière en ce début d'année. Né le 4 août 1978, Jérôme travaillait et habitait à Salagnac dans la Cité de Claivivre, il était un des enfants d'Annick et Jacques CONSTANT ancien boucher de Génis qui habitent dans le bourg de Saint Mesmin. Jérôme, connu et aimé dans ces 3 communes a été accompagné à sa dernière demeure par ses nombreux amis.

Un fidèle serviteur de la commune nous a quittés! Né le 5 décembre 1938 à Savignac-Lédrier Claude ROUSSEAU est décédé le 2 janvier 2019. Appelé à l'activité

militaire le 6 janvier 1959, il est d'abord affecté au 42 ième Régiment du Train en Allemagne puis le 23 juin 1959 Libéré de ses obligations légales le 1^{er} juillet 1960 il passe dans la disponibilité et il est maintenu sous les drapeaux par décret n° 59 -1445 du 22 décembre 1959 pour aller servir en Algérie.

- :- :- :- :- :-

Il rejoindra ses foyers le 28 avril 1961 avec le grade de Caporal-Chef après avoir passé 10 mois en Algérie. Titulaire de la Carte du Combattant, de la Médaille commémorative des Opérations de Sécurité et de Maintien de l'Ordre en AFN avec agrafe Algérie.

Dès son retour en métropole il s'installe à SAINT-MESMIN et d'emblée il s'intègre à la vie locale car le 14 mars 1965 il sera élu au Conseil Municipal et il sera en permanence réélu jusqu'en mars 2014 date à laquelle il choisit de ne pas se représenter pour selon ses mots laisser la place aux jeunes. Il a été plusieurs fois adjoint au Maire.

Il a été Adjoint du Maire actuel pendant 6 ans. Tous les membres du Conseil ont pu apprécier sa volonté de se mettre au service des autres, sons sens du devoir, sa disponibilité, son sens de l'écoute, son souci du dialogue et sa faculté d'être toujours prêt à aider les autres. Il a été pour tous les Maires qu'il a servis un collaborateur précieux, un conseiller, un fidèle, honnête et loyal qui comprenait rapidement les actions à mener et le sens de certaines décisions qui quelques fois ne faisaient pas l'unanimité.

Ces dernières années, même s'il ne faisait plus partie du Conseil Municipal il a continué à participer aux activités locales et à aider le Conseil dans l'organisation et l'animation des festivités locales.

Le 12 mars c'est MACK Peter qui est décédé à son domicile. Né le 21 décembre 1954 à Londres, Peter habitait depuis plusieurs années avec son épouse Suzanne dans le hameau du Bois de Chat.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Nous partageons la peine de ces trois familles à qui nous présentons nos sincères condoléances.







2

Le petit mot du Maire

Chers Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,

Lors de la parution du dernier bulletin nous avions à déplorer le décès d'amis fidèles de la commune, cette fois-ci encore nous sommes touchés par la perte de deux Saint-Mesminois de souche, Jérôme CONSTANT le fils d'Annick et Jacques notre boucher, et de Claude ROUSSEAU notre compagnon au Conseil Municipal pendant près de 50 ans. J'ai une pensée émue pour eux deux mais aussi pour leurs proches.



Cette année l'hiver n'a pas été rude ce qui nous permettra de réaliser quelques économies sur l'entretien des voies et chemins communaux afin de dégager les fonds nécessaires à la poursuite de notre projet d'augmentation du nombre de visiteurs à SAINT-MESMIN. En effet l'aménagement des Gorges et des sentiers qui y mènent attire de plus en plus de touristes qui maintenant souhaitent séjourner davantage dans notre village. C'est pour cela que lors du dernier Conseil Municipal ,après avoir fait le bilan financier de l'année écoulée qui dégage près de 190 000 € d'économies , vos élus ont décidé à l'unanimité non seulement de ne pas augmenter les impôts pour la dixième année consécutive mais aussi de porter la capacité d'hébergement de notre Cantou de 30 à 45 personnes .Le gîte communal pour lequel il fallait engager des travaux de rénovation se prêtera à cette opération.

Le printemps s'annonce avec un peu d'avance ce qui a permis à nos employés communaux de mettre en valeur notre bourg par des décorations florales originales et de remettre en état les chemins ruraux avec plus de 100 tonnes de cailloux dispersés. Nous allons affecter plus de 60 000 € au budget pour la réfection des voies communales .Le nouveau tracteur dont s'est doté la commune a permis à Eric de réaliser ces travaux en toute sécurité. Pour parfaire cet entretien des chemins communaux et pédestres de plus en plus fréquentés, nos employés viennent d'être équipés d'un engin spécial « quad mule » qui leur permettra d'accéder facilement jusqu'aux Gorges et d'entretenir les sentiers de randonnées (pour lesquels nous touchons des fonds de la Communauté de Communes).

Le recensement de la population communale s'est bien passé, je remercie Benjamin NYS, notre administré de Chacord pour le travail réalisé et pour l'excellente impression qu'il a laissée à la majorité d'entre vous. Notre population a encore augmenté ce qui nous permettra d'obtenir plus de dotations de l'Etat et de maintenir nos prévisions d'investissements futurs. Grâce à notre population et à l'arrivée de jeunes enfants nous pourrons contribuer au maintien de l'Ecole de PAYZAC . Je reçois de nombreuses demandes de familles qui souhaiteraient venir s'installer à SAINT-MESMIN mais le parc locatif est insuffisant c'est pourquoi dans les semaines qui suivent nous allons lancer une campagne d'information sur les aides consenties pour la rénovation de l'habitat. Plusieurs maisons sont encore inoccupées parce que vétustes alors qu'il existe des possibilités pour les faire rénover.

Les moyens de télécommunications (internet et mobile) laissent encore à désirer. Je le sais et je n'hésite pas à actionner tous les leviers à ma disposition mais le problème est général et complexe. En 2021 celà devrait être résolu avec l'arrivée de la fibre et des accords de coopération entre tous les opérateurs de téléphonie mobile. Nous nous y préparons et c'est pourquoi dès le mois d'avril nous allons préparer l'adressage qui sera indispensable pour la mise en place de la fibre, pour l'acheminement des colis toujours plus nombreux et pour l'accès aux secours. Je remercie déjà ceux d'entre vous qui nous ont adressé leurs idées au sujet des noms de rues, nous allons en tenir compte et nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux.

Comme vous pouvez le constater contrairement à ce que pensent certains « gilets jaunes » vos élus travaillent et à leur niveau ils restent le plus proche possible de vos préoccupations .Ils vous remercient pour votre patience, votre confiance et votre soutien.

Bien sincèrement.

Guy BOUCHAUD



RECENSEMENT

Le recensement a eu lieu du 17 janvier au 16 février

Le recensement organisé et contrôlé par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) a eu lieu dans notre commune . Les informations recueillies par Benjamin NYS habitant notre commune qui était habilité

pour cette tâche ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Des chiffres du recensement découlent la participation de l'Etat au budget de notre commune. Le nombre officiel d'habitants à Saint-Mesmin est maintenant connu. Il est de **325** personnes

LES GORGES DE L'AUVEZERE

La période hivernale est maintenant terminée, les travaux pour l'aménagement des Gorges de l'Auvézère vont pouvoir se terminer. Après le gros chantier de la construction des passerelles et des cheminements, il reste au programme, la construction des observatoires pour la faune, celle des points de vues, la signalétique, la finalisation du parking et la mise en place du parcours en eaux vives. Nous pensons qu'avant la saison touristique une grande partie de ce projet sera réalisé. L'inauguration officielle est prévue pour le samedi 15 juin 2019





Le parcours de pêche : L'auvézère du pont de Saint Mesmin à la chute du Saut Ruban est un cours d'eau où s'applique une réglementation particulière.

Parcours de « Graciation »

Pour satisfaire une certaine demande, des parcours de pêche sont en graciation (ou no-kill), c'est-à-dire que les pêcheurs sont obligés de remettre à l'eau leurs prises vivantes. Cela peut concerner une seule espèce ou toutes les espèces piscicoles. Ces secteurs sont définis par arrêté préfectoral ou par règlement intérieur. Ils apparaissent en jaune sur les différentes cartographies des parcours de pêche du département. Le panneau ci-dessus a été installé à l'entrée du parcours. Il est rappelé que pour pratiquer la pêche

sur l'Auvézère, il convient d'être détenteur d'une carte de pêche fédérale de l'année en cours.

ETANG DES FORGES

Prévue pour être vidangé 13 février mais, reporté à cause de mauvaises conditions météo, l'étang des Forges va être mis a sec

le 1^{er} avril afin de pouvoir réparer la chaussée. Les poissons vont été transférés dans l'étang du moulin haut.

l' A.A.P.P.M.A. (société de pêche de Payzac) devrait nous aider dans cette tache. Les cartes de pêche sont disponibles en Mairie et bien sûr, du fait qu'il n'y a plus qu'un étang les tarifs ont diminué. Le prix pour la saison est de 20 € pour les

habitants de la commune, de 35 € pour les extérieurs et les cartes journalières 5 € pour tous.

PARTAGEONS LA LECTURE

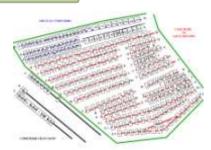


Des livres vous sont proposés, libres à vous de les lire sur place, de les emprunter, de les échanger, et même d'en déposer. Le principe est simple : vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Partager-les ! Venez les déposer au club du temps libre, ouvert tous les jeudis de 14 à 17 h. Vous recherchez de la lecture ? Venez fouiller dans le stock de livres mis à votre disposition. Peut être un ouvrage vous séduira t-il, prenez-le, c'est gratuit et sans inscription. Lisez-le, échangez-le ou partagez-le à nouveau en

revenant le déposer, il fera à coup sur le bonheus

CIMETIERE

Un panneau montrant le plan du cimetière va être mis en place à l'entrée du cimetière, et comme cela avait été envisagé depuis quelques temps une procédure de reprise de certaines sépultures inoccupées ou non entretenues va être entreprise. Les contraintes administratives seront bien entendu respectées scrupuleusement. Les emplacements seront repérés sur place par ce panneau. Malgré tout, le risque d'erreur de notre part n'est pas négligeable et nous aurons par conséquent besoin de votre connaissance du terrain. Faites nous part sans hésitation de vos remarques en Mairie.



ELECTIONS



Les prochaines élections seront Européennes et auront lieu en France, le dimanche 26 mai 2019.

A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix pour un mandat d'une durée de 5 ans.

L'inscription sur les listes électorales doit désormais s'effectuer en suivant de nouvelles recommandations : Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective pour le prochain scrutin, votre

formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives doivent impérativement être parvenus en mairie au plus tard le 6eme vendredi précédent ce scrutin.

Après le 31 mars 2019, chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale avec un numéro d'identifiant national unique et permanent.

Pour tous renseignements, difficulté ou en cas de situation particulière, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie ou faites votre demande sur le site : www.service-public.fr
Le modèle Cerfa d'inscription vous sera transmis....

STOP AUX DEPOTS SAUVAGES!

Des dépôts de déchets sont régulièrement observés aux pieds des colonnes et des bacs, et ce toute l'année.

Il est interdit de déposer des déchets à coté des équipements. Cette situation n'est plus admissible. Des caméras de vidéo-protection seront donc installées dès cette année et des plaintes déposées systématiquement.

Code Pénal : Dépôt de déchets à coté des équipements : 1.500 € d'amende et confiscation du véhicule.



Tous les habitants de Saint Mesmin sont conviés le 15 juin 2019 à 10h00 pour L'inauguration de l'aménagement des Gorges de l'Auvézère et de ses deux nouvelles passerelles et à 18h00 à la Fête de la Musique.

SENS UNIQUE



Attention, à la demande des riverains et à cause de l'étroitesse de cette petite route, nous avons mis à sens unique la voie qui traverse le lieu dit « Puy Chétif ». Cette voie est donc interdite dans le sens Saint Mesmin Claivivre. Il est rappelé que la vitesse est limitée à 50 kms heure dans l'autre sens.



UFC QUE CHOISIR

UFC QUE CHOISIR vous informe sur vos droits, vous aide à traiter vos litiges et répond à vos questions autour de nombreux thèmes de la consommation : Assurances, banques, logement, automobile, loisirs, la téléphonie, internet etc... En privilégiant les relations et la solidarité entre les personnes, l'association, UFC QUE CHOISIR, s'attache à représenter les consommateurs dans les différentes instances départementales.







COM-COM

Le 31 janvier a eu lieu à Saint Mesmin, la réunion du bureau communautaire. Une grande partie des Maires de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère se sont retrouvés dans le Cantou pour y préparer le prochain Conseil Communautaire qui réunit, outre tous les Maires, mais aussi tous les conseillers communautaires et qui a eu lieu à Saint Vincent Sur L'Isle le 5 février.

O.P.A.H.

Note d'information concernant le projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Communauté de communes



En début d'année 2019 et pour 3 ans au minimum, la communauté de communes mènera une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en partenariat avec la Communauté de Communes du Périgord Limousin, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Département de la Dordogne.

En Périgord

Cette opération permettra à des propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et à des propriétaires bailleurs de bénéficier d'aides à la réhabilitation de

logements sur les thématiques prioritaires suivantes : amélioration de l'autonomie de la personne, lutte contre la précarité énergétique et réhabilitation de logements dits « indignes ».

Grâce à cette opération, les habitants du territoire bénéficieront de conseils et d'une assistance gratuits pour l'élaboration de leurs dossiers de demandes de subventions et pourront obtenir une aide complémentaire à celle fournies par l'ANAH sur ces thématiques. Le prestataire chargé de l'animation est en cours de recrutement et une communication plus précise sera réalisée prochainement.

Si vous souhaitez être informés dès que le prestataire débutera sa mission d'accompagnement, vous pouvez dès à présent compléter un formulaire de contact, disponible sur le site internet de la communauté de communes (www.ccilap.fr) ou dans votre mairie.

Pour plus d'informations sur le sujet, n'hésitez pas à contacter Vincent LETICHE, en charge de ce projet à la communauté de communes : v.letiche@ccilap.fr ou 05.53.62.46.58.

ADRESSAGE

Comme déjà expliqué dans les bulletins n° 39 et 40, l'accès à nos lieux d'habitation par les secours, le développement des moyens de communication et l'évolution des messageries ont rendu indispensable au niveau national de disposer d'un adressage complet et pertinent des lieux d'habitation. Cette géo localisation permettra d'intégrer le fichier de l'Institut Géographique National (IGN) puis d'être référencé sur les GPS. Afin de nous assister dans le travail de numérotation, nous avons passé une convention avec l'Agence Technique Départementale.



FIBRE

Le département avait promis le passage de la fibre optique jusqu'au coffret NRAZO du bourg de Saint Mesmin avant la fin de l'année. Promesse tenue, il reste cependant le raccordement qui doit être réalisé par Orange.



CENTRE SOCIAL D'EXCIDEUIL

Changement d'adresse du CENTRE SOCIAL D'EXCIDEUIL



Pour raison de travaux, les locaux du centre médico-social d'Excideuil sont transférés depuis le 17 décembre 2018, 11 rue Porte Piquet 24160 Excideuil (annexe de l'internat de la cité scolaire Giraut de Borneuil). L'accueil y sera

assuré pour l'ensemble des services du Conseil Départemental et les partenaires effectuant des permanences. Le numéro de téléphone reste inchangé : 05 53 02 06 52

POUR VOS DEMARCHES

MAISON DES SERVICES à Lanouaille, dans le bureau de Poste de 9 H à 12 H et de 13 H à 16 H Ordinateur et imprimante-scanner à votre disposition pour vos démarches administratives en autonomie : CPAM – POLE EMPLOI – CARSAT – CAF

Possibilité de faire les démarches en autonomie pour vos : Carte grise, carte d'identité, passeport, permis de conduire.

En cas de besoin d'aide, il faut prendre rendez-vous au 05 53 62 33 08

ALAMBIC

Pour plus de commodité, eau électricité et toilette et bien sûr le parking, le bouilleur de cru est installé depuis cette année derrière le hangar municipal. Il viendra comme toujours, a ses dates habituelles.



NOUVEAU TRACTEUR



le 21 février, nous avons réceptionné le nouveau tracteur New Holland T4 755, destiné à remplacer le vieux HT international devenu trop obsolète. Acheté d'occasion il y a 13 ans ce dernier affichait plus de 10.000 heures de travail et demandait trop de réparations pour sa remise en état. Ce nouveau tracteur, prévu depuis plusieurs mois et acheté 42500 € na pas nécessité d'avoir recours à un crédit. Une subvention du département a été obtenue.



FRELONS ASIATIQUES

L'année 2018 a été fortement impactée pour les apiculteurs et dans une moindre mesure pour les citoyens, par la recrudescence du frelon asiatique (Vespa Velutina).

L'impact économique est tel que le législateur, en application du décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 a classé le frelon asiatique comme « **Danger Sanitaire de 2**ème catégorie »

Les Préfets sont dans l'obligation de faire procéder à la charge des

propriétaires publics ou privés, à la destruction de tous les nids signalés.

Il n'y a pas d'intervention de l'Etat, ni au titre de la destruction, ni au titre d'une prise en charge financière. Il faut donc s'orienter vers des professionnels de la destruction qui sont listés sur internet en faisant faire plusieurs devis, les prix étant libres. Nous rappelons à tous que sur votre propriété vous êtes responsables et devez contacter l'entreprise de votre choix. Les pompiers n'intervenant que sur le domaine public.

Le référent frelon asiatique, Monsieur Patrice Palavert du Groupement Sanitaire Apicole de la Dordogne (GDSA24), a élaboré un document à destination du grand public pour que chacun puisse contribuer au piègeage des reines fondatrices en ce début de printemps 2019.

Par une action collective nous contribuerons à protéger les populations, à sauver les abeilles et la biodiversité.

QUAD UTILITAIRE

Après le nouveau tracteur, la commune a fait l'acquisition le 21 mars d'un quad utilitaire baptisé « mule »

Ce quad va permettre aux employés communaux de pouvoir entretenir nos nombreux chemins dans les Gorges de l'Auvézère inaccessibles avec les outils traditionnels. Le coût, 15.000 € est supporté par les bénéfices réalisés en 2018 sur les locations du Cantou et par une subvention octroyée par le Département.



LES MANIFESTATIONS PREVUS POUR 2019 à SAINT MESMIN

Cette rubrique est dédiée aux associations de la commune, certaines ne nous communiquent pas leurs articles ou le calendrier de leurs manifestations, nous en sommes désolés pour leurs membres car ces quelques lignes leur sont destinées.

8 mai Cérémonie commémorative

8 juin Raid Lucifer au départ d'Excideuil et qui traversera notre commune

15 juin Inauguration de l'aménagement des Gorges de l'Auvézère et Fête de la Musique.

23 juin Randonnée dans les gorges avec « Les Pieds dans l'Herbe)

6 juillet Concours de dressage de chien sur le terrain de Charoncle organnisé par ROC

24 juillet 1^{er} marché de nuit Animé par Rick, La Clef du Bonheur

4 août Randonnée et concours de pêche sur l'étang de la Rouye organisé par Auvézère Animation

7 août Marché de nuit L'orchestre L2H

21 août Marché de nuit Avec le DJ XR7 Jean Noel FAURE

22 août traversée de Saint Mesmin par « Le Tour du Limousin » avec repas de la caravane dans le bourg.

1^{er} septembre Pèlerinage à Notre Dame de Partout

11 novembre Cérémonie commémorative

16 novembre Visite des passerelles et repas bio à 12 h dans le Cantou

14 décembre Noël des enfants

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

REPAS DES AÎNES



Le 5 janvier a eu lieu comme chaque année le repas des aînés. Sur 80 inscrits, seul 70 personnes étaient présentes pour partager le repas, une épidémie de grippe avait contraints certains Aînés à renoncer.

Avant de passer à table, notre Maire a présenté ses vœux à l'assemblée et a donné un compte rendu de l'année écoulée. En 2018, nous avons eu 6 décès, 3 naissances, 3 mariages et 14 nouveaux arrivants dans divers hameaux sont venus grossir le nombre d'habitants de Saint Mesmin. Pendant le repas des vidéos et photos ont montré à nos anciens les réalisations effectuées sur notre commune,

l'orchestre prévu pour cette manifestation a été annulé au dernier moment, en hommage à nos amis récemment décédés. Mr Roger MALAVAUX à 93 ans était le doyen de l'assemblée. La doyenne de la commune Mme Margueritte GERODOLLE 97 ans n'avait pas pus se déplacer.

AÏGA TRAIL



13 Janvier AÏGA trail: La 3ème édition a eu lieu le dimanche 13/01/2019. Le départ était de Cubjac à 8 h et l'arrivée à Saint Mesmin 63 km plus haut dans les Gorges de l'Auvézère. Il y a eu 2 formats de course, le solo et la team en relais de 3 coureurs qui cette année était plus équilibrée avec un 10 km, un 30 km et un 22 km.

Le 1^{er} homme en solo, Cédric DUMONTEIL a terminé le parcours de 63 kms en 6 H 02 et la 1ere femme Anne Gaëlle COFFY, toujours en solo a parcourue les 63 kms en 7 h 53. Les derniers traileurs sont arrivés vers 20 h 30.

TRAIL DES GORGES DE L'AUVEZERE



16 février Trail Nocturne, organisé par Gorges Auvézère Sensations, pour vivre une expérience hors du commun, dans le silence de la nuit ou seul le bruit du ruissellement de l'Auvézère vous accompagne pendant ce trail nocturne de 15 kms dans les Gorges de l'Auvézère. 40 concurrents étaient au départ du bourg à 19 h

Le 17 février a eu lieu le trail avec des

circuits de 10 kms (trail ou randonnée) accessibles à tous, le 18 kms destiné aux coureurs en recherche de nouvelles sensations ou le 28 kms avec une difficulté technique et un dénivelé important. Les 3 parcours, avec la traversée de l'Auvézère par une des nouvelles passerelles avant l'arrivée ont rassemblés près de 300 concurrents venus de différents coins de la région. Le meilleur temps pour le plus difficile des



parcours (28 kms) a été remporté par Jean Romain BARAISE fils de notre ami du Grand Clos.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

GIC CANARDS

L'assemblée Générale du GIC canards a eu lieu dans la salle d'accueil de Saint Mesmin le 23 mars. Présidé par Guy BOUCHAUD ce groupement cynégétique comprend 22 communes et s'étend sur 28 000 hectares. Son but est de protéger les Colverts.



KAYAK



Organisé par le Comité Départemental de la Dordogne de jeunes kayakistes sont venus dans les Gorges de l'Auvézère, s'entraîner pour une course d'initiation en eaux vives le samedi 23 février. Cette course était proposée aux différents clubs de Dordogne. 44 jeunes de 9 à 13 ans y participaient. La sécurité sur l'eau était assurée par 11 Assistants Moniteurs Fédéraux.

RANDONNEE

Le dimanche 24 mars, Le Président de Gorges Auvézère Sensations, en étroite collaboration avec deux autres associations, les Bull d'Auvézère de Cubjac et les Sans Borne du Diable ont invité leurs bénévoles respectifs afin de les faire participer dans la matinée à une randonnée dans les Gorges de l'Auvézère



suivie par un repas dans le Cantou . L'union de ces trois associations permet ainsi d'organiser au mieux toutes les activités programmées dans le secteur.



THEÂTRE



Comme chaque année, le 30 mars Saint Mesmin a eu la primeur de la nouvelle représentation théâtrale par la Troupe du Saut Ruban accompagnée de danses folkloriques. La troupe a fêté ses 10 ans et nous avait réservé une surprise à la fin du spectacle en nous présentant les acteurs exécutant divers figures de danses. Les prochaines représentations auront lieu le 27 avril dans la salle de cinéma de Claivivre et le 30 avril à Salle des fêtes de Beyssenac

NOTRE PETIT JEU



Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village!
Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve cette pancarte à moitié mangée par ce bouleau noir.

Annick JACQUET est chargée de recevoir votre réponse. Dans le bulletin précédent, c'est dans le hameau de la Béchadie que ce trouvait ce vieil arbre. La première personne qui se manifestera pour cette nouvelle énigme avec la bonne réponse sera récompensée.



Comptes rendus des derniers Conseils

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice / 10

présents / 10 /

votants / 10 /

L'an deux mil dix neuf, le 24 janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 18 janvier 2019, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mmes COMBY Sandra, JACQUET Annick, DEVAUD Yvette, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, LEYMARIE Frédéric, ROCHE Olivier, LABORIE Bernard, DURAND Jean Pierre, GERAUD Pascal, <u>ABSENTS</u>: néant <u>SECRETAIRE</u>: Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil présents et les remercie pour leur présence à cette réunion du Conseil. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Claude ROUSSEAU décédé qui fût conseiller municipal ou adjoint au Maire pendant 49 ans.

Il demande ensuite l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une Déclaration d'Intention d'Aliéner et une délibération sur la répartition du fonds de compensation établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette autorisation est donnée à l'unanimité.

1/ Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 2446419001.

Le Maire rappelle que le Conseil avait voté à l'unanimité l'instauration d'un Droit de Préemption Urbain pour un certain nombre de parcelles situées sur les rives de la Rivière Auvézère afin de pérenniser les aménagements réalisés dans le cadre de la valorisation de ce site. Il ajoute qu'un propriétaire riverain a décidé de vendre sa ferme et que celle-ci est concernée par le DPU. Ce propriétaire par l'intermédiaire d'une DIA déposée en mairie le 22 janvier2018 (Déclaration d'Intention d'Aliéner) confirme que sa propriété est en cours de vente.

Le Maire déclare qu'il a rencontré les acquéreurs potentiels, qu'il leur a exposé le but du Droit de Préemption Urbain sur la parcelle BK 148 et que ceux -ci ont accepté par écrit de continuer à autoriser le passage du public le long de la parcelle en bordure de la rivière Auvézère.

Une discussion s'engage alors sur les projets des futurs acquéreurs, le Maire rapporte ce qu'il connaît, à savoir que les futurs propriétaires ont l'intention de développer sur le site diverses activités liées au tourisme vert, à l'agriculture biologique, aux activités de pleine nature etc... Il souligne que ce projet est conforme aux orientations prises par la Communauté de Communes en matière d'aménagement de Gorges de l'Auvézère et que, par conséquent, pour l'instant, il n'y a pas lieu de mettre quelque entrave que ce soit à cette acquisition. Le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de renoncer au droit de préemption sur la parcelle section BK n° 148

Cette demande est acceptée à l'unanimité et une délibération est votée dans ce sens.

2/ Approbation du apport de la CLECT du 28 novembre 2018.

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été instituée par délibération de la Communauté de Communes en janvier 2017. Il précise que cette instance à laquelle participe Guy HAYE,1^{er} Adjoint, est en charge de l'analyse des charges transférées entre la Com Com et ses communes membres et qu'elle propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensations. Il ajoute que la commune bénéficie ainsi d'une attribution annuelle de 19836 €.

Le Maire expose ensuite que la CLECT, lors de sa réunion du 28 novembre 2018, a fait des propositions d'ajustement suite à la modification du champ d'application de la compétence « enfance » (reprise par la Com Com), la modification de la compétence « culture » (avec l'abandon du projet de bibliothèque à SALAGNAC) et la décision de mutualisation de la compétence RGPD(Règlement Général de Protection des Données) avec l'ATD (Agence Technique Départementale).

Ce rapport montre que l'incidence de ces mesures pour SAINT-MESMIN conduit à déduire 240 € du fonds de compensation alloué (19836 €).

Ce rapport est accepté à l'unanimité des membres du Conseil.

3/ Le Grand Débat National.

Le Maire présente la lettre écrite aux Français par le Président de la République, il expose ensuite les 34 questions écrites envoyées par le Président de la République, il fait part de la demande du Préfet d'organiser des débats au niveau communal et il annonce qu'il a déjà ouvert un registre de doléances consultable en Mairie tous les jours d'ouverture.

Après une longue discussion entre tous les membres il ressort quatre points essentiels qui doivent être portés dès à présent à la connaissance de la Présidence : revalorisation de tous les salaires inférieurs à 1500 € net, revalorisation de toutes les retraites inférieures à 1000 €,revitalisation des zones rurales avec des mesures d'accompagnement aux PME et PMI qui s'y installent, désenclavement routier, numérique et téléphonique et mise en œuvre d'un plan d'inclusion afin d'éviter les déserts médicaux, culturels et intellectuels etc...

Le Maire s'engage à transmettre ces premières conclusions à l'Elysée dès le 24 janvier, à faire la synthèse de toutes les doléances qui seront relevées dans le cahier à l'issue des deux mois et à acheminer par les canaux officiels cette synthèse jusqu'à son destinataire.

4/ Demande d'annulation du préavis de départ du locataire

Le Maire annonce que le locataire actuel de la maison de l'instituteur est revenu sur sa décision de quitter cette maison. Il rappelle que celui-ci avait proposé d'acheter cette maison pour un prix de 45 000 € et que les membres du Conseil s'étaient

prononcés à l'unanimité pour ne pas vendre cette maison et qu'ils avaient demandé au Maire d'étudier plutôt la possibilité de transformer cette maison en chambres de facon à augmenter la capacité du Cantou.

Le Maire déclare que ce projet est toujours d'actualité, qu'il est à l'étude et qu'i pourra être mis en œuvre après les élections de 2020 et que par conséquent le Conseil peut accepter que le locataire reste encore dans la maison.

Tous les membres acceptent à l'unanimité cette proposition.

5/ Participation financière communale à la protection sociale des employés

Le Maire explique que les employés municipaux ont souscrit à leurs frais des assurances complémentaires en vue d'être mieux indemnisés en cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail. Il ajoute que la loi autorise l'employeur à participer au financement de ces assurances. Il rappelle que depuis 2013 la mairie octroyait dans le domaine de la prévoyance une participation de 7 € mensuels aux employés et il demande que cette aide soit revalorisée en 2019. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour porter l'aide à 8 € mensuels.

Le Maire déclare ensuite que dans le domaine de la santé, les employés ont aussi, souscrit une assurance complémentaire à leurs frais, que celle-ci est plus chère et que la commune ne leur octroie aucune aide pour l'instant. Il rappelle que la loi autorise aussi une prise en charge d'une partie de cette prime par l'employeur. Après étude des montants payés et comparaison avec ce qui se fait ailleurs le Conseil accepte à l'unanimité l'octroi d'une prime mensuelle de 30 € à chaque employé titulaire d'une assurance labellisée par l'Etat à compter du 1er janvier 2019.

6/ Travaux de voirie 2019 :

Le Maire présente l'inventaire de l'état des routes communales et les devis qui ont été fournis. Le montant total des travaux à réaliser est de 99 588 ,60 € TTC.

Il explique que la moyenne annuelle des dépenses relatives à l'entretien des routes est d'environ 45 000 € TTC. Les membres du Conseil décident donc d'étaler ces travaux sur 2 années. En 2019 la priorité sera donc accordée à la route de LAVAURIE pour un montant de 16 822 € HT, le goudronnage du chemin de la Rouye pour 3900€ HT, la route des Bessades pour 8783 €. Quelques travaux de point à temps seront aussi réalisés aux endroits les plus urgents au Tuquet et sur la route de SAVIGNAC. Les membres du Conseil ont aussi mis en avant le fait que ces travaux doivent impérativement s'accompagner de travaux d'élagage. Le Maire a présenté à ce sujet un devis de 800 € par journée pour ce genre de travaux et il estime qu'il faudrait au minimum 30 journées pour procéder à l'élagage correct de toutes les routes communales soit 24 000 € HT à condition de mettre en plus deux tracteurs et 4 hommes à la disposition de l'entreprise. Il rappelle à ce sujet que l'élagage des bordures des voies communales est de la responsabilité des riverains et que la commune avec la baisse des dotations de l'Etat ne pourra plus dégager les moyens financiers pour se substituer à ceux-ci. Il explique donc que si dans l'avenir le Conseil ne veut pas avoir recours à l'augmentation des impôts, il faudra trouver des compromis avec tous les riverains concernés. Il demande à tous les conseillers de faire le point dans leurs zones respectives de manière à entreprendre dès que possible les négociations avec ces riverains concernés de façon à ce que chaque partie s'y retrouve.

7/ Autres investissements 2019.

Le Maire explique qu'une partie des 19836 € transférés chaque année à la commune par la Comcom sert à financer l'entretien des chemins piétonniers. Il souhaiterait que dans ce cadre là les employés soient équipés d'un engin motorisé adapté et performant (style Quad, Jobber, utilitaire 4X4 etc...) capable de les mener jusqu'au bord de la rivière. Il présente des devis concernant ce type de matériel (12 000 € environ HT).

Tous les conseillers sont unanimes pour équiper nos employés de ce type de matériel. Ils autorisent le Maire à procéder à l'achat de ce type de matériel et demandent à Fred LEYMARIE de faire réaliser d'autres devis.

De même les membres du Conseil demandent au Maire d'équiper les employés d'une autolaveuse pour la salle du Cantou.

8/ Point sur la gestion du Cantou.

Le Maire confirme que l'année 2018 a vu le taux d'occupation du Cantou atteindre un record et que cette tendance se confirme pour 2019. Il ajoute qu'il a pris contact avec le service des logements de Clairvivre pour élaborer un partenariat avec l'EPD en matière de fourniture des repas, lavage des draps et mise à disposition de gîtes au profit de la commune de SAINT-MESMIN. Il ajoute que dans ce cadre là, il serait bon de revoir le contrat de Valérie LEYMARIE. Il explique en effet que son contrat de 24 heures hebdomadaires ne suffit plus pour répondre aux demandes d'hébergement et qu'il conviendrait de passer ce contrat de 24 heures à 30 heures hebdomadaires.

Le Conseil demande à l'unanimité au Maire d'engager la procédure pour augmenter le temps de travail de Valérie LEYMARIE de 24 à 30 heures.

9/ Informations municipales.

Le Maire rappelle qu'en début de mandat le Conseil s'était engagé à mettre en place des panneaux d'informations dans certains hameaux et un plan du cimetière à l'entrée de celui-ci.

Certains conseillers avaient à l'époque fait des propositions qui n'ont pas été suivies d'effet. Il souhaite que cela aboutisse en 2019 et il demande aux élus de choisir un modèle parmi ceux qui avaient alors été fournis et il demande de déterminer les hameaux prioritaires. Le choix se porte sur un modèle de panneau comme celui de la Mairie qui serait fixé soit au mur soit sur deux poteaux à des endroits visibles par tous et protégés.

Le Maire va demander des devis pour les 6 panneaux qui seront posés aux endroits suivants : Le Poteau de Brussy, Fargeas, La Rouye, Le Verger de l'Avenir, La Clautre, La Chapelle des Ages.

Un panneau montrant le plan du cimetière sera également commandé et mis en place à l'entrée du cimetière.

10/ Enquêtes publiques.

Gilbert VALADE a demandé il y a plusieurs mois à acheter le chemin rural qui traverse sa propriété et qui ne dessert plus qu'une parcelle de terrain lui appartenant. De même Fred COMBY souhaite acquérir un chemin rural qui ne dessert que ses bâtiments. Le Maire demande à tous les Conseillers de faire l'inventaire des chemins qui pourraient être vendus aux riverains et de lui transmettre la liste avant la fin février de façon à ce que l'enquête publique puisse être lancée pour l'ensemble de ces chemins à aliéner, ce qui permettra de rentabiliser les frais payés pour le Commissaire enquêteur.

11/ Subventions2019 accordées aux associations.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2019: Ligue contre le cancer 150 €, FNACA 150€, ADPC24 Protection civile 150€, Auvézère Basket Club 150€ (*), La Troupe du Saut Ruban 200€, Société de Pêche de PAYZAC 200€, Ecole de musique 300 €(*), Ecole Primaire de PAYZAC 300€, Voyages scolaires 350€(*), Ecole de Rugby 500€(*). (*): Les subventions allouées aux clubs artistiques ou sportifs sont accordées en fonction du nombre de Saint-Mesminois inscrits dans ces clubs ou sorties.

12/ Questions Diverses.

Les membres du Conseil arrêtent les dates suivantes pour les manifestations 2019 :

24 juillet 1^{er} marché de nuit, 7 août 2^{ième} marché de nuit, 21 août 3^{ième} marché de nuit, 16 novembre soirée dans le Cantou 14 décembre Noël des enfants, 4 janvier 20120 Repas des Aînés

Le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à recourir à un Conseiller en assurances pour mettre en conformité la commune avec la loi sur les marchés publics d'assurances. Cela permettra de faire le point sur les risques couverts et à couvrir, de faire valoir la concurrence en matière d'assurances et aussi d'être le mieux couvert possible et au meilleur prix. Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le recours à une telle expertise. La réunion s'est terminée à 00H15

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mars 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice / 10

présents / 09 /

votants / 10 /

L'an deux mil dix neuf, le 05 mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 28 février 2019, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, DURAND Jean Pierre, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, Olivier ROCHE

Absents :Annick JACQUET, excusée a donné pouvoir à Yvette DEVAUD Secrétaire : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil présents et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du conseil municipal.

1/ Vote du compte administratif 2018

Le Maire présente le compte administratif 2018 qui fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 183 955,33 €.

Il explique que cet excellent résultat est dû aux économies réalisées en matière de fonctionnement (dépenses de 181 874,61 € soit une baisse de près de 10 000 € par rapport à 2017) et à une maîtrise des dépenses d'investissement (109 964,72 €) qui prennent en compte le remboursement du prêt relais et de l'emprunt TVA pour le Cantou (180 000 €).

Sous la présidence du doyen (le Maire s'étant retiré pour le vote) les membres du Conseil votent à l'unanimité ce compte administratif et remercient tous les acteurs pour ce bon résultat (en particulier les employés municipaux qui ont le souci du bien commun et de la rentabilité).

2/ Affectation du résultat 2018.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité l'affectation de 183 955,33 € en excédent de fonctionnement sur le budget 2019 et de 44 831,95 € au 1068 pour couvrir l'investissement. Le Maire explique que cette somme économisée permettra un transfert vers le budget investissement, ce qui permettra de mettre en place les futurs projets qui seront abordés au cours de cette séance du Conseil. Il ajoute que la gestion du Cantou a dégagé plus de 30 000 € de recettes ce qui, conformément aux prévisions est en progression par rapport à 2017. Là encore la qualité des employés municipaux est soulignée. Leur disponibilité et la mise en place de la pension complète au gîte de groupe y contribuent.

3/ Eclairage public au hangar du Verger de l'Avenir.

Le Maire présente les devis qu'il a fait réaliser par le SDE 24.

Le prolongement de l'éclairage public du bourg coûterait plus de 17 000 €, la mise en place d'un éclairage photovoltaïque coûterait environ 5000 € pour un seul point d'éclairage. Il pense que la mise en place de deux projecteurs avec détecteurs de présence réglables serait la meilleure solution. L'ensemble des membres du Conseil approuvent cette idée et demandent au Maire de faire établir un devis dans ce sens. Le Maire profite de l'occasion pour demander l'autorisation de faire installer dans le Cantou une prise de raccordement pour le groupe électrogène. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

4/ Choix du quad mule.

Le Maire rappelle que l'entretien des chemins PDIPR et de ceux qui mènent aux gorges de l'Auvézère est à la charge de la commune et que cette dernière reçoit un fonds de compensation de la Communauté de Communes pour cette charge. Il ajoute qu'il a obtenu la promesse du département d'une subvention de 30 % pour l'achat de ce type de matériel et que lors du dernier Conseil l'assemblée s'était prononcée pour l'achat d'un quad mule performant et de marque reconnue. Le Maire a donc demandé des devis complémentaires et il présente 3 quads de marques différentes proposés par 3 concessionnaires différents. Après étude des devis le choix s'est porté à l'unanimité sur un quad de marque canadienne et de motorisation autrichienne présenté par la société Porcher pour un prix HT de 12 260 €.

L'Assemblée autorise le Maire à demander la subvention correspondante au département.

5/ Prix des cartes de pêche.

Le Maire rappelle qu'il a renégocié le bail de location des Etangs des Forges à 1 300 € annuel mais que l'étang du bas risque d'être abandonné à la nature à cause de la digue qui est devenue complètement poreuse. Par conséquent, il espère renégocier le prix du bail et il demande aux membres du Conseil de fixer de nouveaux tarifs pour les cartes de pêche tenant compte de cette situation. Les prix suivants sont acceptés à l'unanimité :

carte habitant de la commune 20 €, Carte non habitant 30 €, carte gîte 20 €, carte journalière 5 €, carte foyer de l'EPD 10 €

6/ Projet de transformation du meublé de tourisme.

Le Maire rappelle les économies réalisées en 2018. Il rappelle l'augmentation du taux d'occupation du Cantou pour 2019 et les réservations déjà enregistrées pour 2020. Suite à cela il demande à l'assemblée de se positionner sur la nécessité de mettre rapidement en œuvre un projet d'extension du Cantou visant à augmenter sa capacité d'accueil. Il explique qu'après en avoir discuté avec les employés municipaux et les adjoints l'idée de transformer le gîte communal en extension du Cantou était à approfondir. Il montre que l'étude des plans fait apparaître la possibilité de créer 15 couchages supplémentaires ce qui porterait à 45 la capacité totale d'hébergement. Il ajoute que le gîte communal ne répond plus aux normes de sécurité actuelles et qu'il a besoin d'être rénové. Le Maire demande donc aux membres du Conseil de se prononcer sur cette idée. Il précise aussi que le Département est prêt à octroyer de bonnes subventions pour ce projet et que l'Etat pourra s'engager aussi. La partie qui resterait à la charge de la commune peut être évaluée à 40 % maximum ce qui permettrait de financer l'opération uniquement en fonds propres.

Après un échange fructueux entre tous les membres, ceux-ci autorisent à l'unanimité le Maire à engager rapidement les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. L'assemblée souhaite que cette extension du Cantou soit opérationnelle pour l'été 2020 ce qui implique un début de travaux dès l'automne 2019. Le Maire s'engage à consulter trois architectes dès la mi-mars et à consulter les entreprises avant l'été.

7/ Aliénation de biens communaux.

Lors du dernier Conseil le Maire a demandé aux élus de faire le bilan sur les biens communaux (chemins ou terrains communaux) qu'il serait bon d'aliéner. Le bilan effectué par les élus montre qu'il convient d'aliéner un chemin rural à BOUSSAC à la demande de Frédéric COMBY, un chemin rural à La Quintinie à la demande de Gilbert VALADE, un chemin à Las Seillas à la demande de Raymond MAZIN, une portion de chemin rural à Chez Réparat à la demande de Jean-Louis THOMAS. L'assemblée à l'unanimité demande au maire de faire intervenir le géomètre qui sera chargé de constituer le dossier afin de procéder à l'enquête publique réglementaire.

8/ Bilan du recensement

Le Maire souligne l'excellent travail réalisé par Benjamin NYS qui a recensé 325 habitants sur la commune ce qui représente une augmentation de 13 habitants par rapport au dernier recensement. Il explique que cette augmentation de la population est la suite logique de celle enregistrée en 2014 (60 habitants) et qu'elle va permettre une augmentation des attributions financières de l'Etat et surtout l'obtention de plus de surfaces constructibles dans le futur PLU/i.

Questions diverses

Prêt de la chambre froide.

Le Maire annonce qu'il a été sollicité pour le prêt de la chambre froid mais qu'il l'a refusée conformément à ce que le Conseil avait décidé lors de l'achat de celle-ci. Il était en effet précisé que celle-ci pourrait être utilisée par les associations municipales organisant sur place des manifestations et par des habitants de la commune uniquement en cas d'incident sanitaire avec du bétail. Le Conseil approuve à l'unanimité la décision du Maire et devant la législation très stricte à cet égard, décide que dorénavant la chambre froide et la camionnette réfrigérée ne pourront être utilisées que par la mairie et par les associations municipales dans le cadre de manifestations organisées au profit des habitants de la commune. L'assemblée précise en effet qu'il existe sur la commune des habitants qui ont des chambres froides ou des camionnettes à prêter ou à louer.

Tour du Limousin

Le Maire annonce que le Tour du Limousin empruntera les routes de la commune le 22 août prochain et que la caravane organisera le repas de midi (kilomètre gourmand) de 11h00 à 13h00 sous les platanes.

la réunion s'est terminée à 23H15.

NOS RESSOURCES NATURELLES S'ÉPUISENT...



L'impact des humains sur notre planète est chaque jour plus problématique... L'évolution de nos modes de vie a une forte incidence sur nos comportements ainsi que sur la quantité de déchets produits chaque jour en France.

LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES A DOUBLÉ EN 40 ANS

Chaque année un Français jette, en moyenne, 530 kg de déchets dont 80% finissent en décharge ou à l'incinérateur.

SUR NOTRE TERRITOIRE DU SMCTOM DE THIVIERS, LA COLLECTE DES DÉCHETS CE SONT :

- 7 000 tonnes d'ordures ménagères collectées et enfouies, un tonnage qui ne diminue plus,
- 7500 tonnes de déchets apportés en déchèterie, dont 1500 tonnes d'encombrants enfouis,
- 63 kg de déchets recyclables collectés par an et par habitant sur notre territoire, une bonne performance au niveau du département.
- Plus de 450 000 km parcourus par les véhicules.
- 330 000 € de dépenses en carburant.

La gestion de nos déchets devient de plus en plus coûteuse pour les collectivités (et donc chacun de nous). Notre département a opté pour un traitement des déchets ultimes par l'enfouissement, système qui consiste à faire un trou pour cacher nos ordures ménagères et... les laisser en héritage pour nos enfants et petits-enfants.

AUJOURD'HUI, UN NOUVEAU DÉFI SE PRÉSENTE !

Nous devons réussir à réduire la quantité de nos déchets enfouis pour préserver notre environnement, les ressources de notre planète, l'avenir de nos enfants. Pour les foyers qui ne l'ont pas encore fait il est donc temps d'agir et d'adapter ses comportements afin d'anticiper le monde que vous souhaitez pour les générations à venir.



DÉCHETS RECYCLABLES

mballages mesagers, papiers, verre

DÉCHETS COMPOSTABLES

Dechets alimentaines, pagiers soudies, déchets de jandin, carton compostable.

AUTRES DÉCHETS

Textiles, linge de maison, chanissures Dichets d'équipements électroniques, déchets ménagers spéciaux, jouets

DECHETS EVITABLES

Gaspillage alimentare, couches, imprimés publicitaires, bouteilles d'eau, vaisselle jetable...

DÉCHETS RÉSIDUELS

Tour types de déchets qui re se trient pas et n'ont pas vocation à être recycles

23 % = 53 kg/hab. Cont 8 kg de verre 34 % = 80 kg/hab. 13 % = 30 kg/hab. 25 % = 59 kg/hab.

Soit 234 kilos de déchets

par habitant et par an (en meyenne)

DONT 75 % NE DEVRAIT PAS SE TROUVER DANS NOS POUBELLES!



LA MISSION LOCALE DU HAUT PÉRIGORD : UN SER-VICE UTILE POUR CHAQUE JEUNE HABITANT DE LA COMMUNE

La Mission Locale du Haut Périgord est une association qui reçoit les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle leur propose un soutien pour tous leurs projets professionnels (trouver un emploi, formation...) et personnels (logement, démarches administratives, permis, expérience internationale, service civique ...).

Nous vous proposons du lundi au vendredi sur Thiviers, dans la maison des services, rue Henri Saumande, des rendez-vous avec des conseillers en insertion sociale et professionnelle, ainsi qu'un accès aux outils informatiques et à Internet, avec le soutien d'une animatrice. Il existe, par ailleurs, 12 permanences de proximité sur le Haut Périgord dont une à la Mairie de Lanouaille : Julie PEYRILLOU, conseillère, assure une permanence à la Mairie de

Lanouaille (2 jeudis matin par mois), il vous suffit de prendre RDV par téléphone au 05 53 52 59 91. Vous pourrez la rencontrer à Lanouaille ou à Thiviers selon vos possibilités de déplacement.

La Mission Locale peut mobiliser différents outils en fonction des besoins et des demandes (remises à niveau, stages de découverte des métiers, atelier de recherche d'emploi, formations professionnelles...). Elle propose également des programmes d'accompagnement ouverts à tous ou sur conditions de ressources comme la Garantie Jeunes (12 mois d'accompagnement renforcé, ouvrant droit à une aide financière).

Vous pouvez bénéficier à Thiviers, d'un accès à internet gratuit, à un espace de documentation, d'un téléphone pour les recherches d'emplois et de formations, ainsi que la possibilité d'imprimer des documents. Vous pouvez rechercher des informations, mettre à jour votre CV ou vos lettres de motivation.

La Mission Locale propose aussi divers services au niveau de la mobilité (location de deux roues, informations et aides au permis, cartes de réduction bus et train), du logement et de la santé (aide à la mise en place d'une couverture maladie, relais vers associations et professionnels de la santé, informations...).

27 jeunes habitant Lanouaille utilisent déjà nos services, pourquoi pas vous ?

Nous sommes ouverts à Thiviers du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 13h30 à 16h30.

Contact: 05 53 52 59 91 thiviers@missionlocaleduhautperigord.fr

RETROUVEZ NOS ANIMATIONS ET OFFRES D'EMPLOI SUR NOTRE PAGE FACEBOOK

QU'EST-CE QUE QU'UNE MISSION LO-

CALE ? Les Missions Locales sont des associations Lol 1901 à but non lucratif. Présidées par des élus locaux, leur Conseil d'administration rassemble des collectivités locales, des représentants de l'Etat, des représentants des Conseils Régionaux, et des partenaires économiques et associatifs. Leur financement est assuré par l'Etat, les Conseils Régionaux et Départementaux, les communautés de communes de chaque territoire, l'Europe et d'autres organismes publics.

Les événements du trimestre en photos

